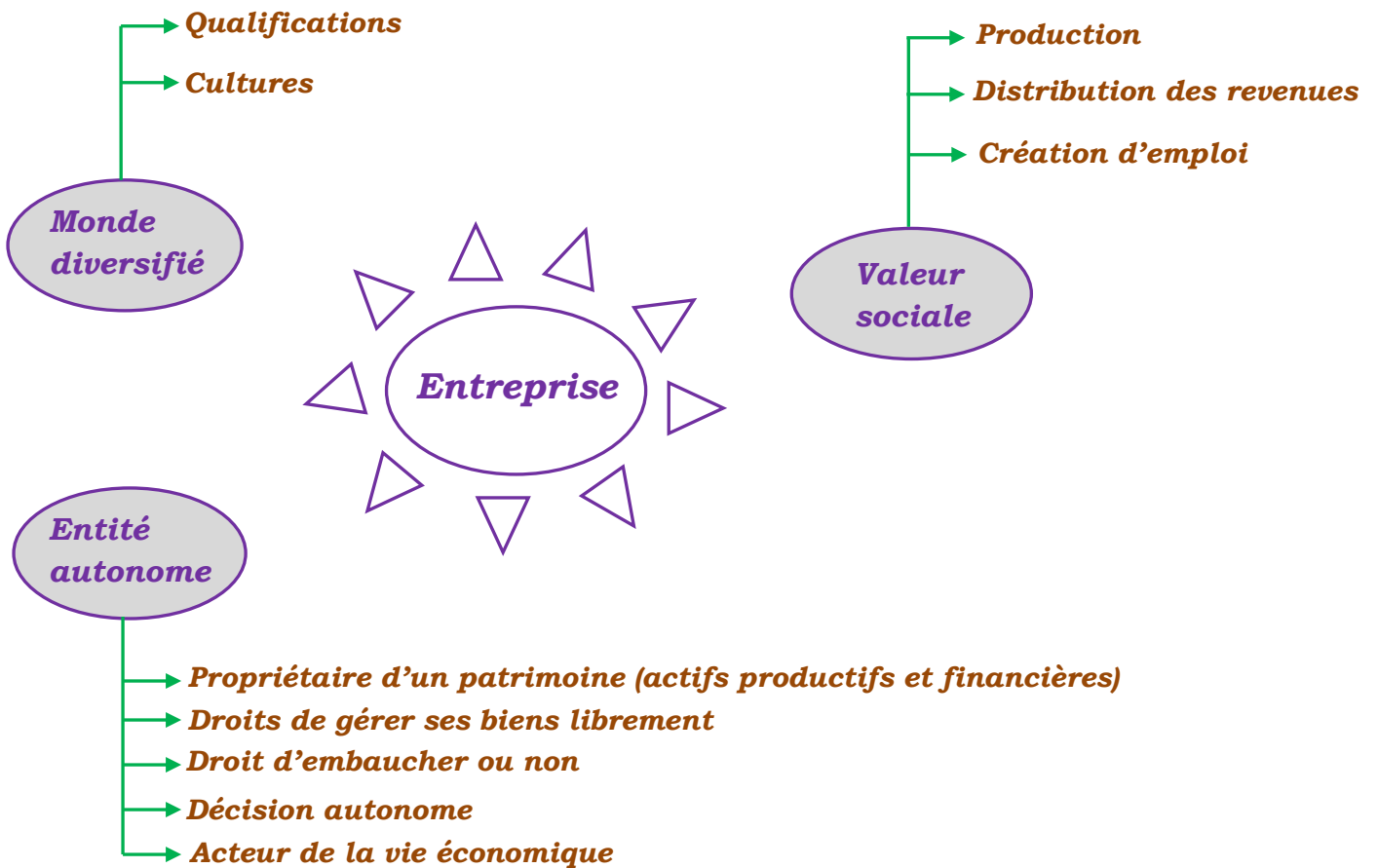


# L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT

## 1- Présentation générale et définition:



**1<sup>ère</sup> définition :** C'est une institution sociale à rôle économique, c'est aussi le lieu où s'organise où se combine des ressources dans un but bien défini et en vue d'un résultat mesurable.

**2<sup>ème</sup> définition :** L'entreprise est la cellule essentielle de base qui reçoit du capital, du travail, des matières premières, énergie de savoir des connaissances d'informations dans le but d'élaborer des produits et des services destinés à être vendus sur le marché.

### Facteurs de production ou ressources :

Forces productives → Ressources humaines

Forces matérielles → Equipements + matériels + matières premières.

Selon *Chandler*, l'entreprise possède 3 caractéristiques :

- C'est une entité administrative afin de permettre à ses dirigeants son pilotage.
- C'est une personne juridique capable de passer des contrats.
- C'est un ensemble de ressources physiques et financières et de savoir faire.

## **2. Types d'entreprises :**

### **I/ Classement suivant l'activité exercée :**

**I.1. Entreprises industrielles :** Ce sont des entreprises qui exercent une activité industrielle afin de transformer des matières premières en produits.

**I.2. Entreprises commerciales :** Ce sont des entreprises qui effectuent des opérations d'achats et de ventes à l'état.

**I.3. Entreprises de service :** Ex : Transport, Etudes,...

**I.4. Entreprises agricoles :**

### **II/ Classification suivant la nature judiciaire :**

**II.1/ Entreprises nationales ou publiques :** ce sont des entreprises dont le capital en totalité revient à l'état et c'est à l'état qui fait gérer ces entreprises.

**II.2/ Entreprises semi-publiques :** la participation de l'état est limité au capital et à la gestion.

**II.3/ Entreprises privées :** ce sont des entreprises qui revient aux personnes sans la participation de l'état. Il y a trois types :

a. *Entreprises individuelles :* Appartient à 1 ou 2 personnes.

*Ex : commerçants, avocats, médecins, artisans, ...*

b. *Société Anonyme*

c. *Sociétés par actions (SPA) :* Le capital constitue un ensemble d'actions partagées sur un ensemble de personnes (les actionneurs).

d. *Société à responsabilité limité (SARL) :* Appartient à un nombre limité de personnes.

e. *Société unipersonnelle à responsabilité limité EURL*

f. *Société à nom collectif (SNC) :*

g. *Sociétés de solidarité.*

### **III. Classification dimensionnelle :**

**III.1-** *Petites et moyennes entreprises (PME).*

**III.2-** *Grandes entreprises*

**III.3-** *Groupes :* les relations économiques et le contrôle financier est contrôlé par la société mère ou par une société de porte feuille (Holding).

**III.4-** *Multinationales*

### **3. Organisation**

#### **3.1.a. 1<sup>ère</sup> Définition :**

Organiser c'est coordonner, combiner les facteurs de production afin que les différentes activités de l'entreprise permettent aux agents de travailler efficacement dans le but d'atteindre un objectif bien précis.

#### **3.1.b. 2<sup>ème</sup> Définition :**

Organiser c'est coordonner grâce à des structures qui définissent les rôles de chaque centre opérationnel ou de décision. Organiser c'est aussi identifier et remplir les tâches à atteindre « c'est aussi définir les délégations de responsabilités et établir les relations internes » permettant à chacun de participer le plus efficacement possible à la réalisation collective des objectifs communs.

**Gestion :** consiste à animer et faire fonctionner les structures mises en place qui appartient à l'organisation c'est-à-dire prendre toutes les décisions à l'aide des instruments de gestion, et prévoir le futur de l'entreprise.

*N.B : Le système de gestion représente le tableau de bord de l'entreprise.*

**Gestion :** c'est adapter, c'est rendre efficace, c'est rendre cohérent ou motiver.

**Mots clés de la gestion:**

**Production :**

**Destination :** un marché, un cible.

**Rendement :** quelque soit l'entreprise, sa continuité dépend de son rendement, et dépend de sa productivité

**Autonomie :** la possibilité de point de vue statut qui s'offre à une entreprise et la procédure nécessaire pour lui permettre d'entrer en activité.

#### **3.2. Comment a évolué le concept d'organisation :**

**3.2.1. Ecole classique scientifique :** *Taylor Frederick Winslow 1856-1915*, Ingénieur Américain, en 1880, il créa l'organisation scientifique de travail OST dite système Taylor ou Taylorisme, efficace et souvent jugée inhumaine.

Pour l'école classique de Taylor, le problème central de l'organisation c'est l'étude de structures et la décomposition des opérations en tâches simples, l'objet de l'organisation s'amène à la recherche des méthodes scientifiques et les meilleures structures de division de

travail et sa décomposition en gestes simples et la spécialisation des fonctions afin d'obtenir une meilleure maîtrise de la tâche spécifiée et par la suite un meilleur rendement.

Cette école est basée sur l'élément de travail tout en négligeant le côté social des travailleurs, parce qu'elle a considéré ces derniers comme des données et des constantes (comme des machines).

*Taylor a voulu transformé le travailleur à une machine biologique sans côté social.*

**3.2.2. Ecole Néo-classique** (*Henri Fayol – Ingénieur Français 1841-1925* ). Ou théorie de l'organisation administrative :

La conception d'une organisation ne se limite pas à un arrangement formel des tâches décrites par un règlement interne mais elle prend en considération le facteur humain et l'aspect de travail en équipe. *La théorie de Fayol à ajouté à Taylor la dimension psychosociologique.*

**3.3.3. Ecole ouverte – moderne :**

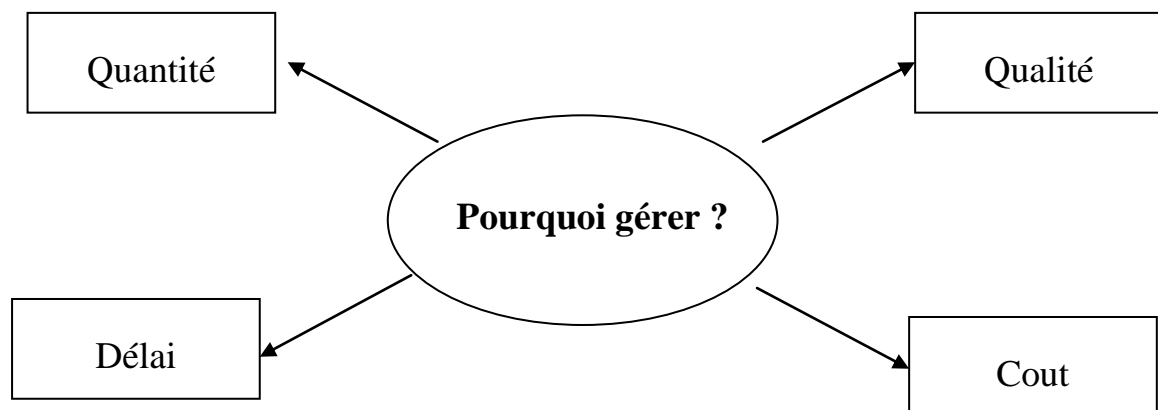
Vers les années 60, leurs thèses d'efficacité dans le fonctionnement d'une organisation ne dépend pas seulement de la structure formelle *«mais dépend aussi de la connaissance des interactions et des influences mutuelles entre les besoins, les buts et les comportements individuels des l'ensemble de l'organisation».*

Cet approche permet d'accorder aux relations entre les individus un rôle qu'il joue à l'état des rapports des forces au problème de communication.

**OHT** : Organisation Humaine de Travail (Ecole Moderne).

**OST** : Organisation Scientifique de Travail (Taylor).

**3.4/ Approche organisationnelle (Structures, Fonctions).**



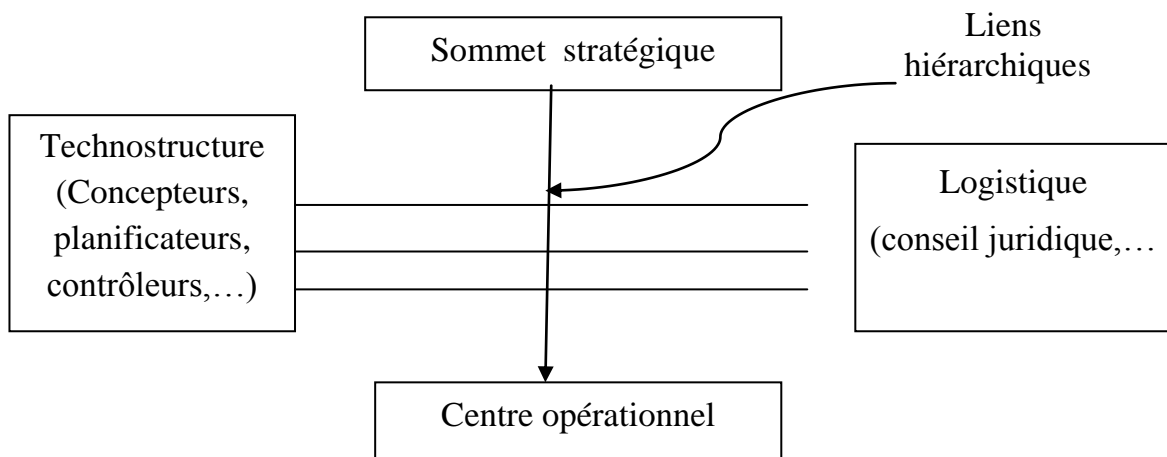
## Organigramme :

Un organigramme indique les fonctions existantes, les relations entre les différentes fonctions et les niveaux de responsabilité.

- Il permet à chaque agent de savoir ce qu'il doit faire et à qui doit s'adresser.
- Il détermine le travail de chaque individu qui appartient à l'entreprise, il fait circuler les informations,

## Conception des organigrammes :

On trouve un sommet stratégique qui se fait à la base des centres opérationnels liés entre eux par des taches hiérarchiques.



**Sommet stratégique :** la direction générale, le conseil d'administration et le secrétariat général.

**La technostructure :** elle est composée essentiellement d'un analyste (Ingénieur +Assistant) chargé de la conception, il prépare les tâches pour les faire exécutées dans les centres opérationnels (élaboration des méthodes, standardisation et ordonnancement des tâches, organisation de contrôle qualité).

Support logistique : généralement remplit les fonctions de support au producteur direct, elle comprend les activités qui n'ont pas de liens directs entre eux.

**Ex :** les conseils juridiques, service social, centres de soins, service courrier, le service qui prend en charge les relations publiques.

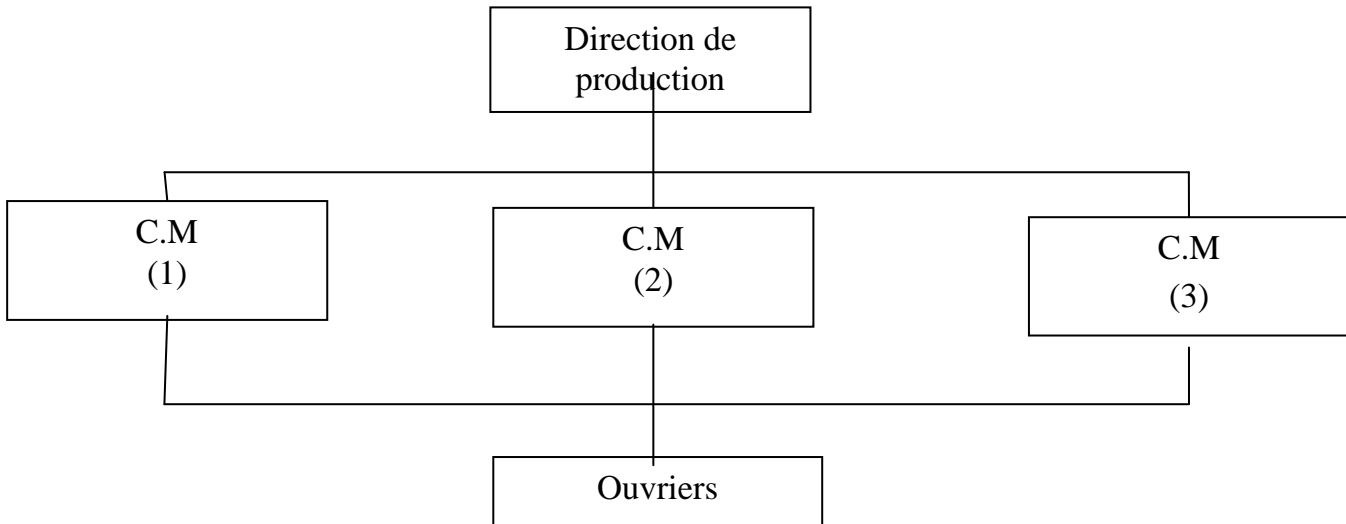
Les liens sont assurés par les directions d'unités, les agents commerciaux.

Les centres opérationnels ; exécutent directement la production de marchandises, chefs d'ateliers.

Taille de l'entreprise : plus l'entreprise grandit plus la structure doit se développer puisque le degré de spécialisation augmente. Le nombre de niveau hiérarchique va augmenter aussi.

**L'environnement de l'entreprise** : c'est le caractère de l'incidence et le niveau de culture.

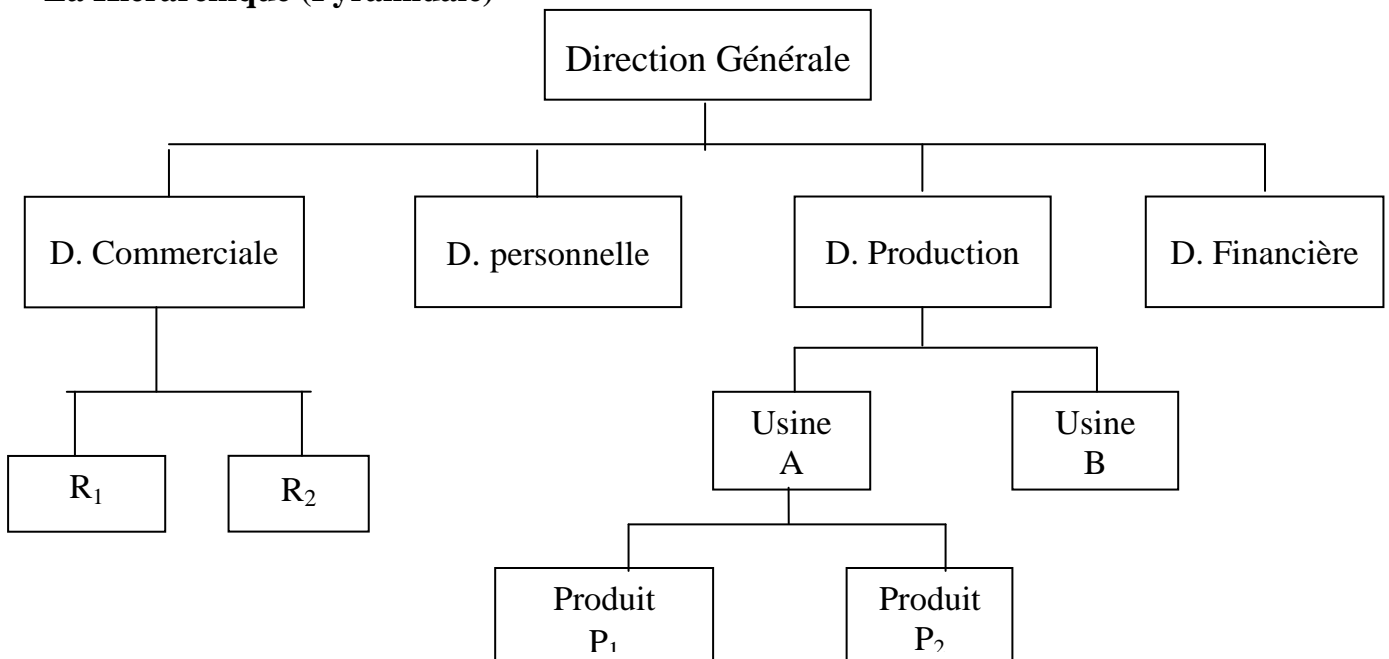
**3.5. Exemples d'organigrammes :**



**Conception selon Taylor**

**Remarque :** Il exige une très grande spécialisation – risque de confusion des tâches entre un contre-maitres et un ouvrier – peut concevoir 3 instructions de 3 contremaîtres à la fois.

**La Hiérarchique (Pyramidale)**

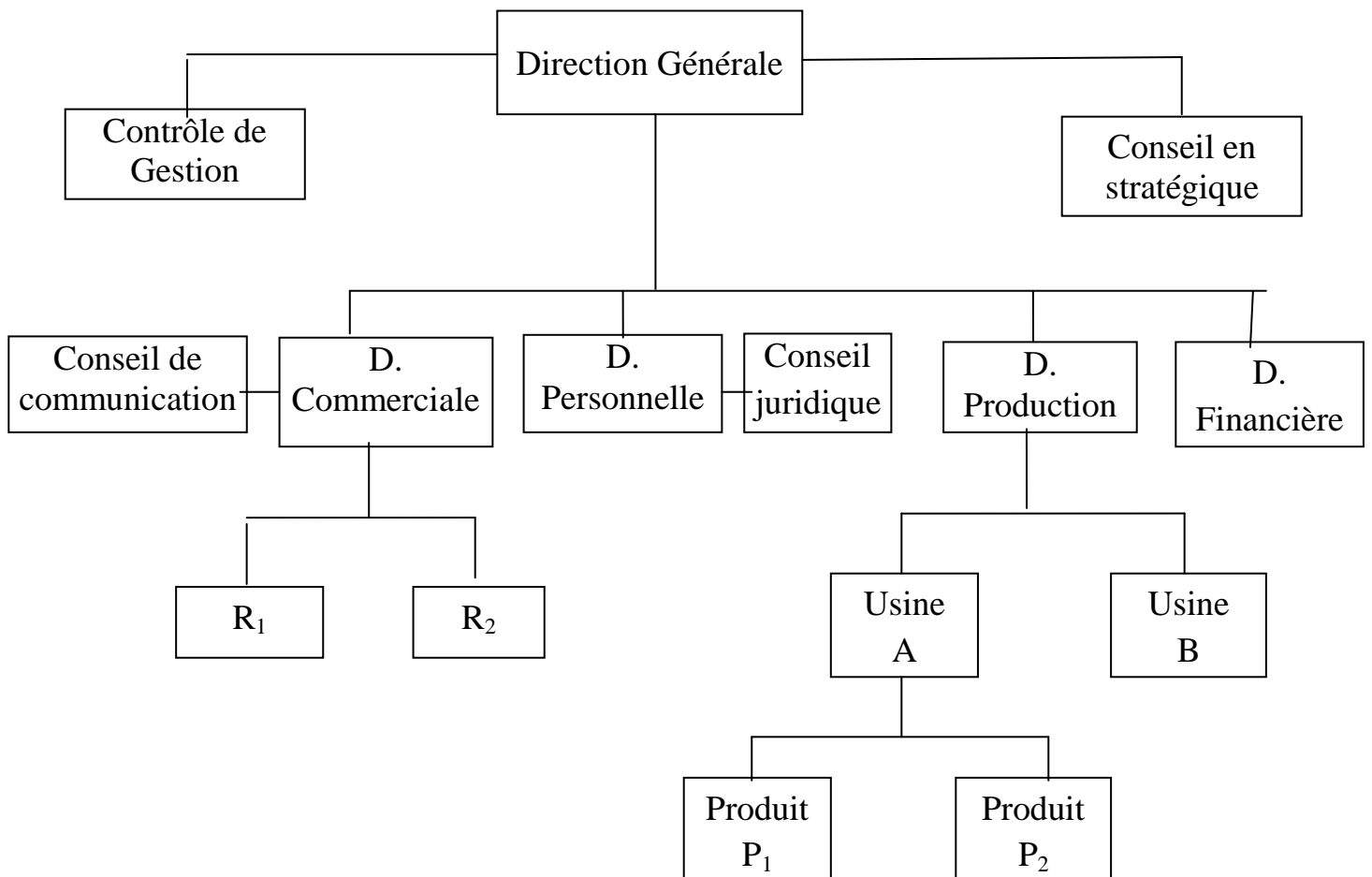


**Conception Fayol**

**Inspiration Fayol :**

L'unité de commandement : toute personne ou tout service ne doit dépend que d'un chef hiérarchique. La répartition des responsabilités ne doit se faire que soit par fonction, soit par unité de production, soit par zone géographique soit par produit.

**Structure hiérarchique avec un état major :**



C'est la même hiérarchique précédente à a quelle on ajoute des taches spéciales qui ne dispose aucun besoin hiérarchique.

Besoin hiérarchique ; c'est le classement selon

- Les fonctions
- L'importance
- Les pouvoirs...ect

## 4. LEGISLATIVES LIEES A L'ENTREPRISE :

### 4.I/ L'entreprise individuelle :

Elle correspond aux objectifs du petit exploitant ou de petit entrepreneur (commerçant, pharmacien...).

#### 4.I.a/ Modalités de création :

- 1) Obtention d'une licence d'exploitation : Inscription au registre de commerce (Numéro d'immatriculation).
- 2) Obtenir la déclaration d'existence : Immatriculation fiscale délivrée par l'inspecteur de commerce.
- 3) Satisfaire aux normes de la profession (Espace, hygiène, propriété, régis de fonctionnement).

#### 4.I.b/ Avantages :

- 1) Formalité très simple et très rapide, à la création, à la distribution et en cas de changement.
- 2) Il n'y a aucun capital qui est exigé à la création.
- 3) Les frais de création sont très faibles.

#### 4.I.c / Inconvénients :

- 1) Comme inconvénient majeur, le propriétaire est personnellement responsable, il perd tous ses biens personnels qui peuvent être saisis par les créanciers s'il n'arrive pas à payer ses dettes.
- 2) Les banques n'octroient que difficilement de crédits aux entreprises individuelles.
- 3) La durée de vie de l'activité est liée à celle du propriétaire, il y a une possibilité, les héritiers peuvent prendre la continuité, mais à condition qu'ils payent ce que l'entreprise doit à la fiscalité.
- 4) Le régime fiscal est de type forfaitaire : C'est l'administration fiscale d'inspection des impôts « qui va fixer le montant de revenus - Chiffre d'affaires ». **Forfaitaire ≠ déclaratif.**

### 4.II. L'entreprise commerciale :

**Le statut :** c'est l'acte de naissance de la société, c'est un contrat entre les fondateurs qui organisent le fonctionnement de la société (l'entreprise).

- ✓ La reconnaissance publique de l'entreprise est liée à l'existence de ce statut.
- ✓ L'existence légale est obtenue grâce au statut.

#### 4.II.1. Identification de la société :

- La raison sociale : c'est le nom de la société.
- L'objectif social ; qui est la distribution de la société.
- Le siège social.
- Le montant du capital qui représente l'un des fonds apportés par les fondateurs ou créateurs de la société → sociétaires.

#### 4.II.2. Les règles qui régissent le fonctionnement et les rapports entre les sociétaires

a/ Les droits des associés : sachant que dans une entreprise, les sociétaires n'ont pas tous les mêmes droits. Il faut préciser le droit de chaque associé.

b/ L'entrée d'un nouveau dans la société.

c/ Les décisions collectives des associés ; comment les décisions doivent être prises.

d/ Les modalités de gestion de la société : Par modalité de gestion, on entend la nomination des dirigeants, quel sont les pouvoirs des dirigeants, les modalités de communication, la formation,...



c/ Le terme de la société, c'est la durée de vie, généralement la loi prévoit 99 ans renouvelables.

### **4.II.3. Les règles de dissolution :**

Si on veut décider à la dissolution ; comment doit-on procéder

- Pour qu'un statut aura de la force de loi → dépôt chez un notaire.
- De point de vue juridique, ce statut donne naissance à une personnalité morale c'est-à-dire qu'elle a une existence distincte et indépendante de celles des associés.

La société peut être propriétaire de patrimoine, les richesses acquises dans le cadre de la société, ne sont transférés ou transmises que par des voies prévues par la loi.

### **4.III. Société à Nom Collectif S.N.C**

C'est la forme la plus appropriée dans les cas suivants :

- Des projets qui dépassent les possibilités d'entreprises personnelles, mais qui restent de faible dimension.
- Un petit nombre d'associés qui se connaissent bien (confiance), en général entreprises familiales.

#### **4.III.1 Modalités de création :**

- Dépôt de statut auprès d'un notaire avec précision pour la raison sociale, elle doit porter les noms des associés ou bien un nom + et Cie (comme mention).
- Immatriculation : Registre de commerce et fiscale.
- La loi n'oblige aucun capital.

#### **4.III.2. Inconvénients**

- Les associés répondent indifféremment des dettes comme dans les entreprises individuelles.
- Les associés répondent solidairement des dettes (si la société ne peut pas payer, les associés payent à sa place).

⇒ **La solution** : société en commandite ; on peut distinguer deux types :

- Ceux qui seront solidairement ou indifféremment des dettes.
- Une autre catégorie, une partie des associés sont responsables dans les limites de rapport (statut) (commanditaires).

**4.III.3. Modalités de sortie :** Si on désire sortir, en cédant la place, l'accord des différents associés est nécessaire sinon, l'associé est obligé de rester.

**N.B.** Les décisions sont prises à l'assemblée des associés.

### **4.IV. Société à responsabilité limitée « SARL » : Limiter la responsabilité → sécuriser**

- Les associés ne supportent les pertes que jusqu'à leurs apports initial → la garantie personnelle est exigée seulement sur les fonds propres ( pas sur les crédits).

**Conditions de création :**  $2 \leq n \leq 20$

#### **4.IV. 1. Disposition statutaire :**

- Publicité obligatoire à la création et à la dissolution (2 journalières **BOAL** -Bureau Officiel des Annonces Légales) et un quotidien.
- Dépôt d'un capital minimal.

- Désignation obligatoire d'un comptable (Commissaire aux comptes).
- Désignation d'un ou plusieurs gérants. Le gérant peut être révisable par les associés et les tribunaux.
- Réunion (Assemblée Générale) au plus tard 6 mois après le début d'exercices.

**Avantage :** Régime fiscal de type déclaratif.

#### **4.IV. 2. Inconvénients :**

- En cas de dépôt de bilan auprès de service fiscal, le tribunal peut établir la responsabilité sur des gérants ou toute personne qui exerce un pouvoir.
- Si le tribunal retient la part de gestion, il ya la possibilité de faire supporter au responsable le tout ou une partie de l'endettement par la mise en vente sous contrôle judiciaire d'une partie ou de tout les biens personnels.
- Si la SARL a plus de 50 salariés obligation de publicité des résultats ( perte de la confidentialité).
- Obligation de donner des documents personnels au commissaire aux comptes et aux membres d'entreprise.
- Responsabilité limitée → capital limité
- Limitation de nombre de sociétaires.

#### **4.V. Société Anonyme (Société à Capitaux), société par actions (SPA)**

- Elle ressemble à la SARL mais c'est des grandes sociétés.
- $n > 20$
- Aucune responsabilité dans la gestion.
- Lorsque l'entreprise à des problèmes de financement, il est facile d'obtenir des crédits auprès des banques.
- Perte totale de confidentialité → Large publication, diffusion de toutes les informations.
- Les contraintes administratives et juridiques sont contrairement complexes (sens de protection de sociétaires).

### **5. ITINERAIRE DE LA CREATION DE L'ENTREPRISE :**

Quel que soit la type de l'entreprise, des démarches et des formalités administratives doivent être réalisées :

2.1 Inscription au registre de commerce :

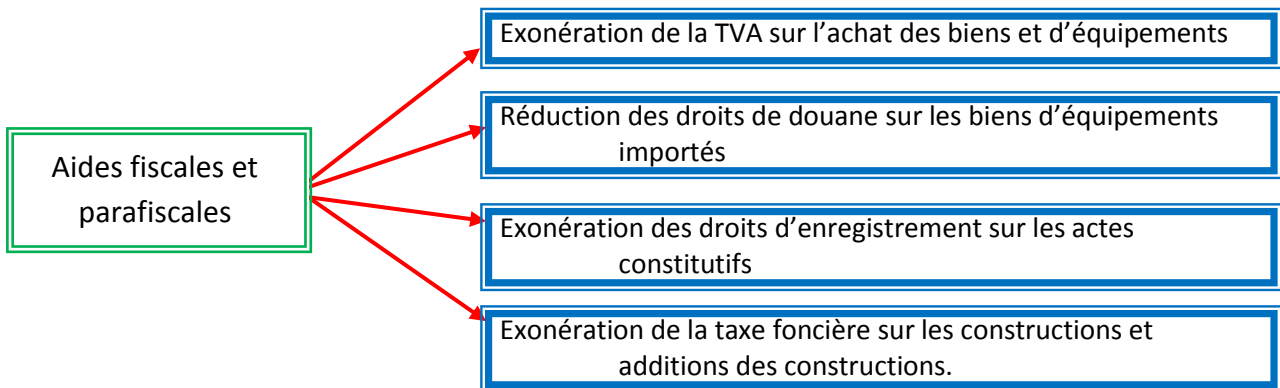
2.2 Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements (ANSEJ) :

A travers cette agence, les pouvoirs publics ont pour mission de promouvoir l'emploi des jeunes et de lutter contre le chômage.

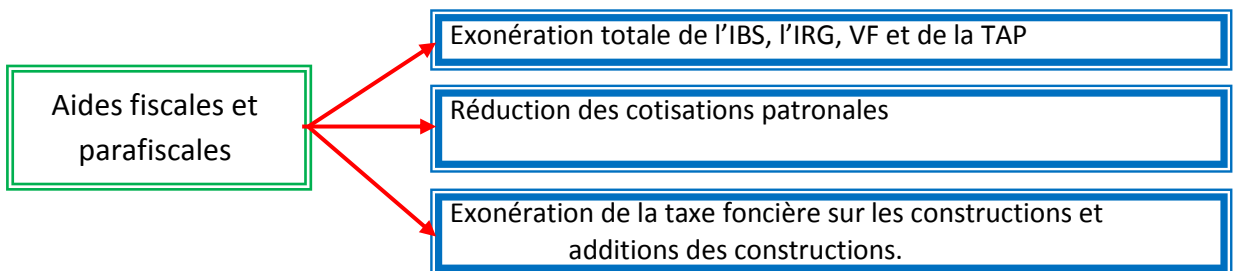
Cette aide est surtout destinée aux petites et moyennes industries, aux petites et moyennes entreprises (PMI-PME).

2.2.1 Les outils d'aide à la création d'entreprise :

*Financement mixte :*



➤ Aides fiscales et parafiscales en phase d'exploitation :



IBS : impôt sur le bénéfice des sociétés.  
 IRG : impôt sur le revenu global.  
 VF : versement forfaitaire.  
 TAP : Taxe sur l'activité professionnelle.

*Financement triangulaire*

